

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

VILLE DE CASTELNAUDARY

Direction des Finances

SOMMAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit que le Maire doit présenter à son organisme délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat.

L'Assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote, comme en disposent les articles L.2312-1 et L.3312-1 du CGCT.

Synthèse de la Loi des Finances (LFI) 2019	page 1
1 - Préambule : Construction budgétaire 2019	page 5
2 - Recettes de fonctionnement et Fiscalité	page 7
3 - Dépenses de fonctionnement	page 10
4 - Dépenses d'investissement	page 12
5 - AP / CP	page 13
6 - PPI 2019	page 15
7 - Recettes d'investissement	page 19
8 - Dette	page 20

La Loi de Finances pour 2019

A l'issue du débat parlementaire de l'automne 2018, la Loi de Finances pour 2019 a été définitivement votée et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2018. Contrairement à la LFi précédente, elle contient peu de changements de grande ampleur pour le bloc communal, à l'exception de la réforme de la dotation d'intercommunalité pour les EPCI.

La DGF des communes

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2019 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. Elle ne tient compte au niveau national, ni de l'évolution de la population, ni de l'inflation, ce qui équivaut à une baisse en euros constant. L'enveloppe globale est en baisse de 12 millions d'euros par rapport à celle de 2018.

Le calcul de la DF reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Elle confirme la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ceux-ci ont été réduits pour la dotation de solidarité urbaine.

Calcul de votre Dotation forfaitaire en 2019

Pour 2019, le mode de calcul de la Dotation Forfaitaire est le même que celui de l'année dernière :

DOTATION FORFAITAIRE N-1

+ / -

VARIATION DE LA POPULATION DGF 2019 / 2018

-

Ecrêtement si le potentiel fiscal / hab. > 75% du potentiel fiscal moyen / hab. (max 1% des RRF N-2)

Péréquation verticale : un abondement réduit pour la DSU

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSU	60	180	180	180	110	90
DSR	39	117	117	180	90	90
DNP	10	10	0	0	0	0

Cette année 2019, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90M€ (contre 110M€ pour la DSU et 90M€ pour la DSR en 2018). Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

En vertu de l'article 252 de la Loi de finances pour 2019, les communes devenant inéligibles à partir de 2019 à la part cible de la DSR se voient attribuer 50% du montant perçu l'année précédente.

A noter que les communes devenues inéligibles en 2018 percevront en 2019 50% du montant perçu en 2017. Ces garanties nouvelles ne sont pas renouvelables.

L'introduction de ces garanties, qui sont financées au sein de l'enveloppe de DSR, pourra engendrer une moindre progression pour les communes éligibles.

La DNP n'a pas été abondée depuis la Loi de Finances 2015 (elle devait d'ailleurs disparaître dans le PLF 2016, et peut encore apparaître pour certains comme étant une dotation en sursis). Ainsi, à critère équivalent et toute choses égales par ailleurs, cette dotation pourra être envisagée stable.

La réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI

Au sein d'une Loi de Finances de transition sans annonce majeure pour les communes, la dotation globale de fonctionnement des EPCI se voit quant à elle appliquer des évolutions importantes.

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). C'est la première part (la DI) qui est modifiée dans ses modalités de calcul en 2019.

De plus, la Loi de Finances pour 2019 instaure un abondement annuel de 30 M€ de l'enveloppe de DGF attribuée aux EPCI. Une majoration de 7M€ s'applique en 2019 uniquement afin de financer l'absence de plafond pour la DI des EPCI créés ex-nihilo en 2017 ou ayant changé de catégorie au 1er janvier 2019. Enfin, un abondement spécifique de 29M€ est prévu pour 2019 afin de financer un complément exceptionnel pour les EPCI qui avaient une DI/hab 2018 inférieure à 5€ par habitant. Pour 2019 l'abondement global de la DI est donc de 66M€.

Des mesures de garanties continuent tout de même à s'appliquer pour éviter les variations trop sensibles de dotations d'une année sur l'autre.

Les quatre principales mesures de la réforme de la dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité des EPCI fait l'objet de quatre mesures :

- Abandon de la distinction des types d'EPCI
- Globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)
- Mécanisme de complément exceptionnel de dotation d'intercommunalité
- Intégration du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation

Suppression des enveloppes par catégories d'EPCI

La première mesure contenue dans cette réforme est la suppression de la notion d'enveloppes par catégorie d'EPCI.

Jusqu'en 2018, chaque catégorie d'EPCI, dans la construction de l'enveloppe qui lui était dédiée, se voyait attribuer un montant distinct de dotation par habitant (DI/hab). Ensuite, le calcul spontané s'appliquait pour chaque EPCI (avant application des différentes garanties et de la CRFP).

Ainsi, par exemple, les métropoles se voyaient attribuer 60€ par habitant avant répartition, tandis que la catégorie des communautés de communes à fiscalité additionnelle recevait seulement 20,05 € par habitant pour son enveloppe.

La Loi de Finances 2019 supprime cette notion d'enveloppe par catégorie d'EPCI. En effet, à compter de cette année, les EPCI se répartiront une enveloppe unique de dotation d'intercommunalité qui sera dotée, avant répartition, de 46,26 € par habitant (montant estimatif lors de la publication du projet de Loi de Finances).

Cette disposition a pour conséquence de supprimer la notion de bonification pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique et ce quel que soit le nombre de compétences exercées.

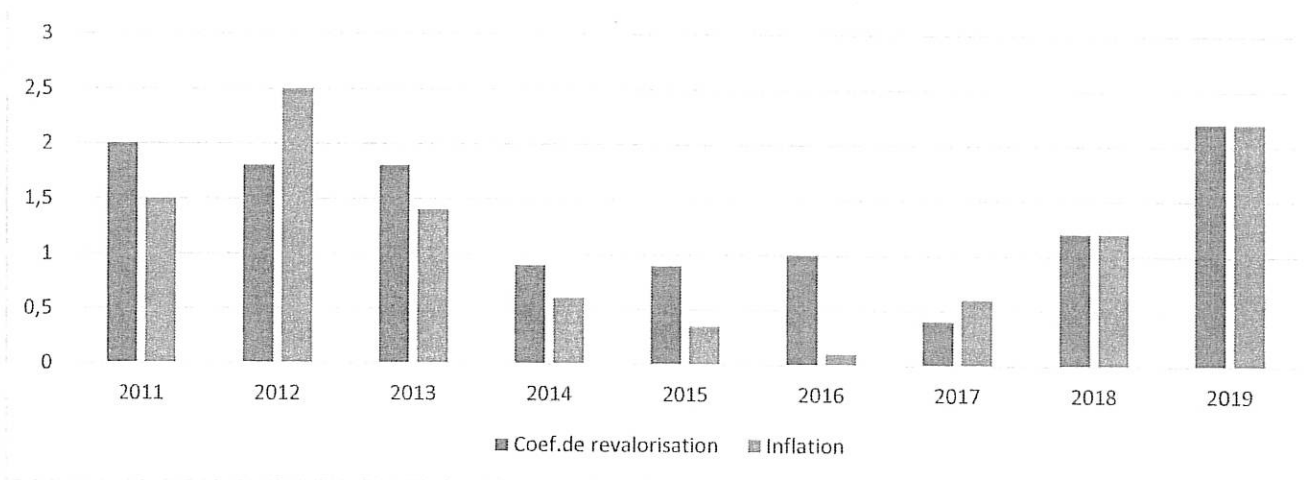
On peut ainsi, d'ores-et-déjà s'interroger sur la logique de l'Etat qui souhaitait au départ promouvoir les catégories d'EPCI les plus intégrées, et qui pourtant instaure en 2019 une enveloppe unique quel que soit le type d'EPCI.

Les mesures concernant la fiscalité

Une revalorisation forfaitaire des bases fiscales en 2019 qui profite du regain d'inflation

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). **Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2019 s'élèvera à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.**

A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).



Une poursuite de la réforme de la taxe d'habitation avec la suppression de la 2^{ème} tranche

Conformément au calendrier adopté dans le cadre de la Loi de Finances initiale pour 2018, une deuxième tranche de la taxe d'habitation sera supprimée en 2019 pour redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables assujettis. Ainsi, après une première baisse de 30% en 2018, le taux de dégrèvement sera porté à 65% en 2019 jusqu'à la suppression de cette taxe en 2020 pour les contribuables éligibles.

La mise en place de cette seconde tranche de dégrèvement s'accompagne du versement d'une compensation intégrale par l'Etat des recettes fiscales au bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre). A noter, si l'évolution des valeurs locatives est prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement (et donc de la compensation de l'Etat versée aux collectivités), les taux et abattements appliqués pour le calcul de la TH restent ceux de 2017. De ce fait, si le taux global d'imposition augmente entre 2017 et 2020, et /ou le montant des abattements diminue sur la même période, le montant du dégrèvement prévu par l'article 1414 C demeure celui calculé à partir des éléments 2017. Par conséquent, la différence de produits fiscaux qui résulterait d'une décision politique visant à augmenter le taux d'imposition et/ou diminuer les abattements (hors scénarios dérogatoires de lissage, d'harmonisation, de convergence prévues en cas de création de commune nouvelle, de fusion d'EPCI à fiscalité propre, ou de rattachement d'une commune à un EPCI), est à la charge des contribuables, y compris les contribuables dégrévés.

Le report d'un an de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

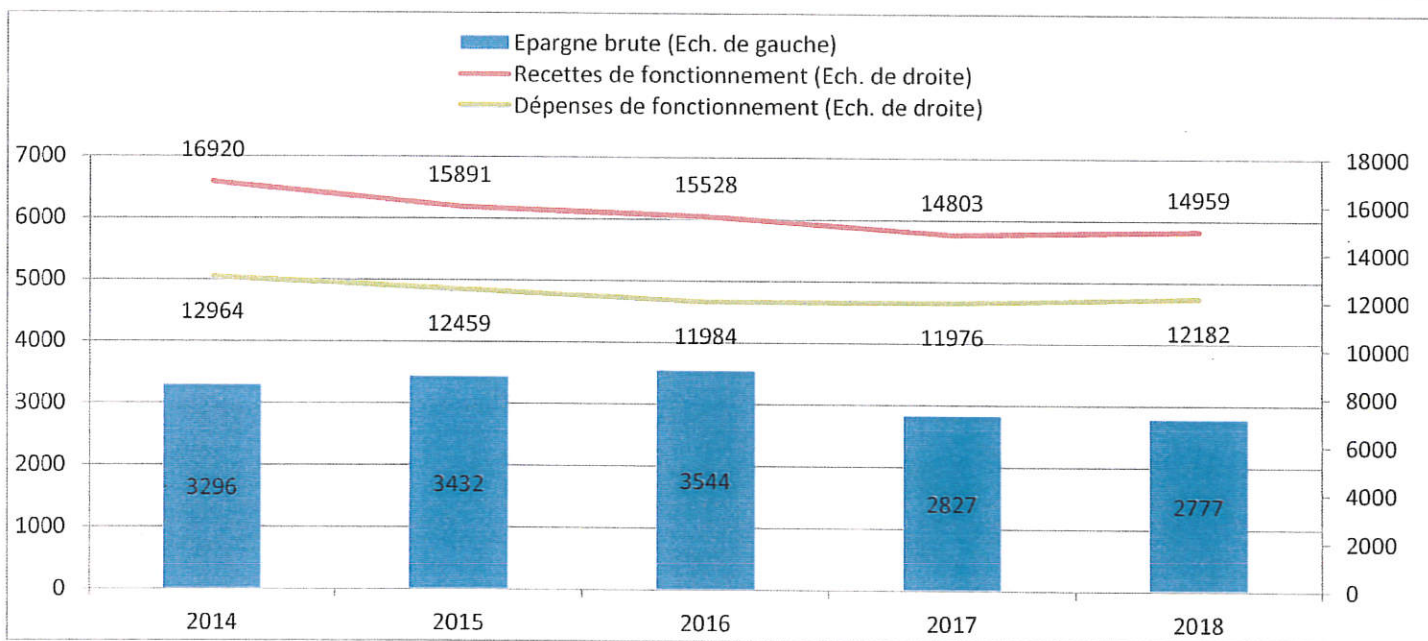
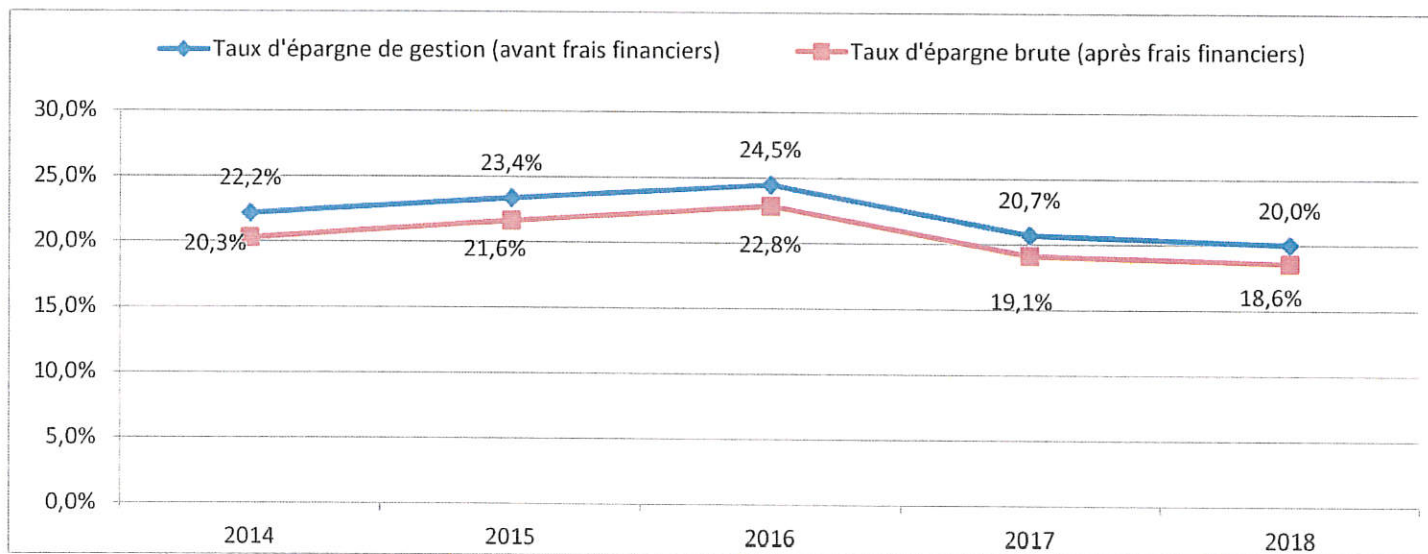
Les contraintes techniques de mise en place de l'automatisation du reversement au titre du FCTVA contraignent le gouvernement à reporter son entrée en vigueur de 2019 à 2020. Le but de la mesure étant de simplifier cette procédure complexe et longue aussi bien pour le bloc communal (dans le cadre de l'instruction comptable), que pour les services de l'Etat (préfecture et trésorerie).

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

1 - Construction budgétaire 2019

	CA2014 (k€)	CA2015 (k€)	CA 2016 (k€)	CA2017 (k€)	CA2018 (k€)
Recettes de gestion	16 260	15 891	15 528	14 803	14 959
Dépense de gestion	12 653	12 176	11 729	11 744	11 972
Epargne de gestion	3 607	3 715	3 799	3 059	2 987
Intérêts de la dette	311	283	255	232	210
Epargne brute (1)	3 296	3 432	3 544	2 827	2 777
Remb capital	1 205	1 240	1 292	1 166	1 152
Epargne nette (hors excédent)	2 091	2 192	2 252	1 661	1 625

(1) Rappelons que l'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement du capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette . c'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir .



2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

LIBELLES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévision	BP 2018 sans DM	BP 2019 estimation	variation BP18/19
ATTENUAT.	237 526	160 041	89 650	90 792	90 000	91 000	1,11%
PROD.DES SERVICES	322 320	306 924	321 091	361 157	318 880	390 180	22,36%
crèche	92 774	67 759					
IMPOTS ET TAXES	11 964 200	12 140 928	12 013 458	12 244 068	12 058 975	12 309 835	2,08%
DOTATIONS / SUBV.	1 504 521	1 312 617	1 414 545	1 394 318	1 508 072	1 365 084	-9,48%
DGF	1 304 734	952 724	739 777	702 388	702 388	696 839	-0,79%
Crèche	293 341	274 717	70 237				
PROD. GEST COURANTE	104 876	92 056	63 568	56 747	44 400	61 850	39,30%
PRODUITS FINANCIERS	1 843	1 699	1 472	1 314	1 350	1 350	0,00%
PROD EXCEPT ET PROV	64 866	219 065	90 196	108 462	62 500	166 569	166,51%
Recettes réelles	15 891 002	15 528 530	14 803 993	14 959 245	14 786 565	15 082 707	2,00%

Fiscalité locale

Comme les années passées ,aucune hausse des taux n'est prévue sur 2019 .

Estimation prudentielle de l'augmentation des bases 2019

Attribution de compensation et Dotation Globale de Fonctionnement

L'attribution de compensation est la différence entre les dépenses et les recettes communales transférées à la communauté des Communes

Pour 2019, autour de 5 403 M€ (AC) - DGF en légère diminution de 0,43%

opérations d'ordre 2019 **1 751 592**

 Travaux en Régie 450 000

 Pr except Amort subv 42 113

 Excédent antérieur 1 259 479

Le total du budget 2019 devrait sélever à

16 834 299 €

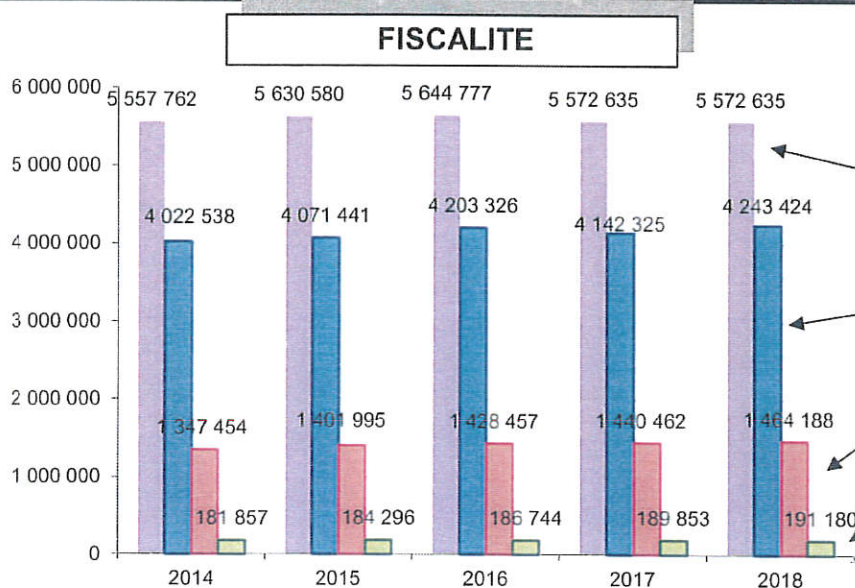
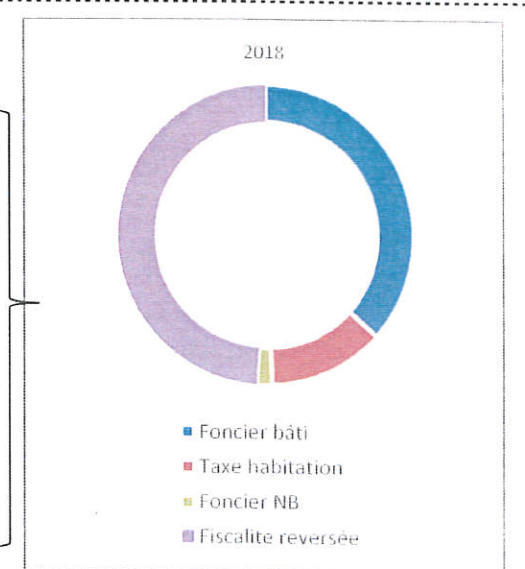
(Pour mémoire, BP 2018 = 17 419 991 €)

LA FISCALITE LOCALE

Pas d'augmentation des taux depuis 1996

L'augmentation naturelle des bases et la revalorisation des valeurs locatives par la Loi de finances induisent une augmentation du produit fiscal

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Foncier bâti	32,22%	32,22%	32,22%	32,22%	32,22%	32,22%
base	12 484 601	12 636 377	13 045 703	12 856 994	12 945 885	Estimation
produits	4 022 538	4 071 441	4 203 326	4 142 325	4 243 424	4 290 000
Alloc.Comp	82 616	61 869	58 143	40 083	12 462	12 000
Taxe Habitation	11,31%	11,31%	11,31%	11,31%	11,31%	11,31%
base	11 913 830	12 396 064	12 630 035	12 736 176	12 945 885	Estimation
produits	1 347 454	1 401 995	1 428 457	1 440 462	1 464 188	1 470 000
Alloc.Comp	177 296	200 834	168 950	218 199	229 021	218 000
Non bâti	81,26%	81,26%	81,26%	81,26%	81,26%	81,26%
base	223 797	226 798	229 811	233 637	235 270	Estimation
produits	181 857	184 296	186 744	189 853	191 180	191 500
Alloc.Comp	37 515	34 220	31 054	28 830	25 188	25 000
Fiscalité reversée						
	5 557 762	5 630 580	5 644 777	5 572 635	5 572 635	5 532 328
Total Produits	11 407 039	11 585 235	11 721 451	11 632 387	11 738 098	11 738 828



Commentaires :

Fiscalité reversée en baisse suite au transfert de la crèche (attribution de compensation +FPRIC)

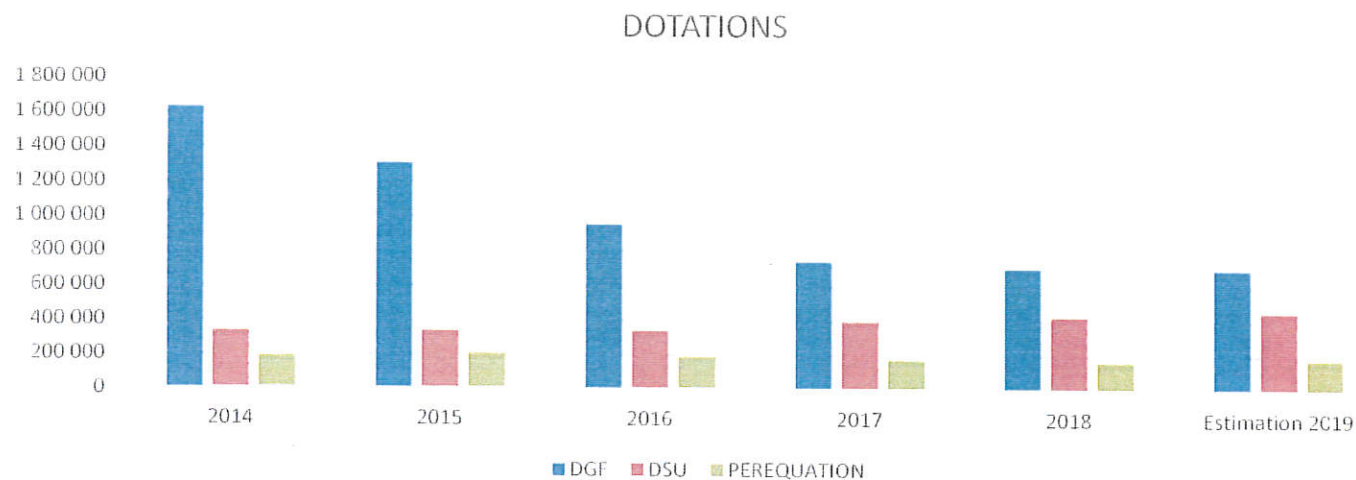
Le produit fiscal de la Taxe foncière propriétés bâties 2018 est de 4 243 424 €

Le produit fiscal de la taxe d'habitation perçu en 2018 est de 1 464 188 € hausse du produit de 1,65% par rapport à 2017

Le produit fiscal de la la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties augmente de 0,70% par rapport à 2017

DOTATIONS 2014 / 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019
DGF	1 627 917	1 304 734	952 724	739 777	702 388	696 839
DSU	331 535	334 519	337 864	390 211	420 516	449 659
PEREQUATION	183 629	198 521	183 536	171 660	157 399	173 462
	2 143 081	1 837 774	1 474 124	1 301 648	1 280 303	1 319 960
		-14,25%	-19,79%	-11,70%	-13,15%	3,10%
		-305 307	-363 650	-172 476	-21 345	39 657



Dans le cadre du plan de redressement des comptes publics la ville de Castelnaudary la ville à perdu -0,851 M€ entre 2014 et 2017 (rappel 2014= -0,119M€ 2015= -0,292M€ 2016= -0,293M€ 2017 = -0,147M€)

3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

LIBELLES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévision	BP 2018 sans DM	BP 2019 estimation	variation BP18/19
CHARGES GENERAL	2 904 949	2 928 753	2 979 141	3 005 175	3 299 115	3 195 046	-3,15%
Crèche	46 684	35 553					
CHARGE PERSONNEL	7 683 012	7 419 933	7 608 447	7 578 404	7 838 615	7 959 616	1,54%
Crèche	389 053	244 572					
AUTRES CHARGES	334 766	334 454	338 892	323 727	350 492	343 734	-1,93%
CCAS	168 900	95 000	150 000	200 000	220 000	205 000	-6,82%
Associations	639 367	662 336	653 356	642 931	611 253	611 253	0,00%
CHARGES FINANCIERES	283 459	255 494	232 703	210 617	244 168	245 000	0,34%
ATTENUATION	617	659	7 118	7 135	7 135	7 300	2,31%
CHARGES EXCEPT PROVISION	8 296	7 711	6 710	110 759	111 901	122 566	9,53%
				104 069			
Dépenses réelles	12 459 103	11 984 465	11 976 367	12 182 816	12 682 679	12 689 515	0,05%

1/ chapitre 012 : masse salariale

Premier poste de dépenses du budget de fonctionnement les charges de personnel représentent 62 % des dépenses réelles 2019

2 / Chapitre 011 : les charges générales .

Ces charges représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement .Prise en charge nouveau bâtiment LEP ANDREOSSY

3/ Chapitre 65 : contributions et subventions

9 % des dépenses 2019 avec stabilité des contributions et subventions associatives .

La subvention du CCAS de 205 000 représente environ 57 % des ressources de cet établissement

4/ chapitre 66

La commune a bénéficié de la baisse des taux variables donc stabilité de la prévision chapitre 66.

5/chapitre 67 et 014

Inscription indemnité urbanisme et dégrèvement jeunes agriculteurs

Les dépenses réelles seront complétées par des opérations d'ordres : 4 144 784

dotation aux amortissements 616 000

Virement investissement 3 528 784

Le total du budget 2019 devrait s'élever à

16 834 299 €

(Pour mémoire, BP 2018 = 17 419 991 €)

MAIRIE DE CASTELNAUDARY

Données Ressources Humaines

Types de personnel	BP 2018									BP 2019								
	Effe ctifs prév us	ETP	Rémunér ations Brutes + charges 2018	Dont Traitemen t indiciaire	Dont NBI	Dont RI	Dont Heures suppl.	Dont Astreint es	Avantag es en nature logemen t	Effe ctifs prév us	ETP	Rémunérat ions Brutes + charges 2019	Dont Traitemen t indiciaire	Dont NBI	Dont RI	Dont Heures suppl.	Dont Astreint es	Avantage s en nature logement
Titulaires	181	174,9	6 676 462	3 889 497	41 150	554 620	40 000	30 628	9 900	178	170,8	6 717 925	3 869 268	40 055	522 637	40 000	30 528	10 500
Non titulaires	20	11,92	556 549	258 496	-	36 852	20 000			31	20,17	769 816	453 940	-	61 146	16 000		
Non titulaires	4	4	136 680							3,5	3,5	120 600						
Emplois aidés	10	7,92	147 924							1	1	8 480						
Total	215	198,7	7 517 615	4 147 993	41 150	591 472	60 000	30 628	5 agents	213	195,5	7 616 821	4 323 208	40 055	583 783	56 000	30 528	5 agents

DIVERS (a)	321 000	342 795
	Assurances + FNCST + Médecine prof. + CIOS + Personnel rattaché + Personnel extérieur (Intermittents du spectacle + études surveillées enseignants)	

Dépenses en personnel	7 838 615	7 959 616
-----------------------	------------------	------------------

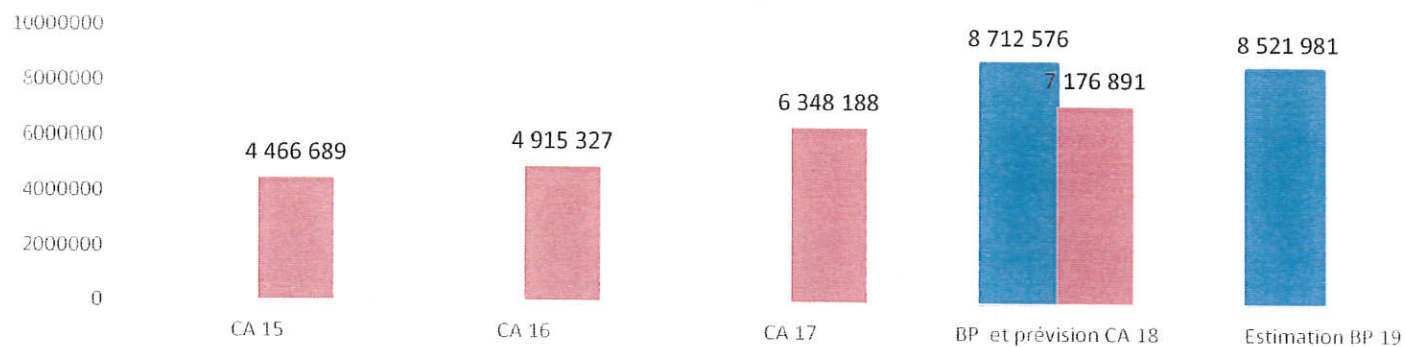
Non Titulaires non Agents saisonniers + Recenseurs + Distrib. Chocolats + Stagiaires défrayés

Temps de travail dans la collectivité = **37h sur une base de 35 H avec 10 jours de RTT**

Ecart BP N/N-1 **121 001 €**

4 - DEPENSES INVESTISSEMENT 2019

	CA CA 2015	CA CA 2016	CA CA 2017	CA 2018 prévisionnel	BP 2018	BP 19 Estimation
TRAVAUX	4 466 689	4 915 327	6 348 188	7 176 891	8 712 576	8 521 981



Les investissements prévisionnels 2019 s'élèvent à 8 521 981 €.

L'amortissement du capital de la dette viendra compléter les dépenses réelles pour un montant de 1 311 000 €

Le déficit exercice N-1 3 414 518 €

Travaux en régie 450 000 €

Amortissement subvention 42 000 €

TOTAL BP 2019 PREVISIONNEL

13 739 612 (pour mémoire 14 025 802 en 2018)

5 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES EN COURS

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement, les autorisations de programmes sont présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire:

Le Conseil Municipal a voté les autorisations de programmes suivantes :

Compte	Libellé	AP	CPN-1	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
I	INVESTISSEMENT						
9001	HOTEL DE VILLE S.DELEGUES	142 494		91 410	26 396	24 688	
.020 21318 BATDET	BATTERIE DETECTEURS	33 734		22 379	4 198	7 157	
.020 2051 INF1	LOGICIEL	65 368		49 106	13 039	3 223	
.020 21311 HV	HOTEL DE VILLE	43 392		19 925	9 159	14 308	
9002	VOIRIE RESEAUX	2 337 272	772 980	581 716	741 492	241 084	0
01 204 SE13	CHARLES DE GAULLE	133 882		24 494	25 288	84 100	
814 21538 ECLA	ECLAIRAGE PUBLIC	7 510			2 623	4 887	
816 21534 RES	RESEAUX	9 777			3 897	5 880	
816 21538 SCHPLUV	SCHEMA PLUV	107 517		69 325	0	38 192	
PLUVI	PLUVIAL	34 597			9 466	25 131	
822 2151	Réseaux de voirie - VOIRIE RESEAUX						
CAMPUS	CAMPUS LYCEEN	799 783	633 256	140 080	24 687	1 760	
AVGD	AV GENERALE DE GAULLE	496 279	139 724	36 876	316 293	3 386	
SIGN	SIGNALISATION	141 527			79 284	62 243	
TRVILLE	TRAVERSEE DE VILLE	118 583		21 571	86 594	10 418	
822 2152	Installation de voirie						
PCYCL	PISTE CYCLABLE	487 817		289 370	193 360	5 087	
TEPCV2	TEPCV2 PHASE 2	693 358			294 892	398 466	
MBCV	MARCHE BON DE COMMANDE V	235 083			207 859	27 224	
9003	EDUC ET ENF JEUNESSE	262 759	0	27 189	226 930	8 640	0
212 21312 TEPCV2	GROUPE SCOLAIRE JM	262 759		27 189	226 930	8 640	
9004	INSTAL.SPORTIVES	5 049 908	374 023	1 509 656	2 439 236	300 199	426 794
411 21318 GM	GYMNASE MILLENAIRE	100 000			2 350	5 196	92 454
412 21318 VESTG	VESTIAIRES GIRAILLE	450 000		5 292	0	17 914	426 794
413 21318 PC	PISCINE COUVERTE	4 467 281	374 023	1 384 384	2 427 688	281 186	
95.2128. CAM	CAMPING	132 627		119 980	11 548	1 099	
9006	AMGT URBAINS	751 783	15 077	148 564	201 045	387 097	0
112.21538. VIDEO	VIDEO PROTECTION	137 969		100 290	24 379	13 300	
524 21318 MLI	BATIMENT MLI	94 816	1 140	4 406	60 964	28 306	
820 202 PLU	PLU/ZPPAUP/AVAP	49 321	13 937	11 690	16 954	6 740	
820 2031 LYCAN	AUDIT LYCEE ANDREOSSY	44 220			21 540	22 680	
823 2128 J BASSIN	JARDIN GRAND BASSIN	250 000			7 213	242 787	
824.2128.DBAT	DEMOLITION BATIMENT	23 915		10 830	2 100	10 985	

824 21318 TUF1	ESPACE TUFFERY	151 542		21 348	67 895	62 299	
824 21318 MDS	MAISON DE SANTE				74 852	6905	
9007	PTM	192 368	0	0	21 237	180 379	0
.020 21318 PTM		37 694			6 798	30 896	
.020 2182 PTM		131 057			1 657	129 400	
.020 2152 PTM		9 276			3 217	6 059	
.020 2158 PTM		14 341			9 565	4776	
9009	MDA - HALLE AUX GRAINS...	70 810	0	9 486	52 076	9 248	0
.025 21318,9009							
MDA	MAISON DES ASSOCIATIONS	70 810		9 486	52 076	9248	
9011	BAT.COMMUNAUX	2 670 415	0	707 647	1 229 276	733 492	0
.020 21318							
DONA	DONADERY	306 793		43 199	40 558	223 036	
ADAP	AGENDA ACCE PROG	87 690		2 981	20 493	64 216	
SECBAT	SECURITE BATIMENTS	123 555		88 727	26 951	7 877	
ECOBATI	ECONOMIE BATIMENTS	43 959		38 560	0	5 399	
PERC	ANCIENNE PERCEPTION	8 941			3 826	5 115	
TOIT	TOITURE	17 846				17 846	
324 21318 ESM	ST-MICHEL	22 098			9 779	12 319	
823 2128 TEPCV	RUCHERS	16 752			14 400	2 352	
824 21318 HDV	HALLE DE VERDUN APCP	2 014 171		530 332	1 088 507	395 332	
824.2128.SIN	BAFFE SOSTHOMAGE	28 610		3 848	24 762	9 270	
	TOTAL DEPENSES	11 477 809	1 162 080	3 075 668	4 937 688	1 884 827	426 794
	TOTAL RECETTES	11 477 809	1 162 080	3 075 668	4 937 688	1 884 827	426 794
	(subventions,TVA,emprunts..)						

6 - PPI - LISTE DES TRAVAUX 2019

Thème	Intitulé de l'opération	BP 2019
Urbanisme	Espace Tufféry - Aménagement de l'Espace Public	1 500 000
Developpement durable	TEPCV phase 2 : création de pistes cyclables	1 457 465
Voirie - Réseaux	Marché à bons de commande voirie	600 000
Patrimoine	Opérations foncières :	439 303
Urbanisme	Halle de Verdun : travaux place	350 000
Developpement durable	TEPCV phase 2 : Rénovation du Groupe Scolaire Jean Moulin	331 800
Voirie - Réseaux	matériaux TRI	330 000
Voirie - Réseaux	Renouvellement parc auto et matériels / Investissement courant	280 000
Equipements Sportifs	Réhabilitation et mise aux normes techniques du Centre Nautique	250 000
Patrimoine	Signalétique touristique et patrimoniale	193 800
Vie associative	Ancien lycée Andréossy: Aménagement de locaux	155 000
Culture	Subvention travaux 2E Acompte construction cinéma	150 000
Donadery	Projets des aménagements extérieurs du site Donadéry	150 000
Logement	OPAH RU - 2012/2017	130 000
Equipements Sportifs	Gymnase Millénaire : Isolation DOJO	100 000
Mairie	Mise en sécurité entretien bâtiments	100 000
Culture	Bâtiment des finances locales Publiques	100 000
Une ville accessible et sure	Marché à bons de commande. Signalisation horizontale et verticale	90 000
Voirie - Réseaux	SYADEN : Effacement des réseaux aériens + extension réseaux ERDF	90 000
Urbanisme	Aménagement Parcelle Fontvieille	90 000

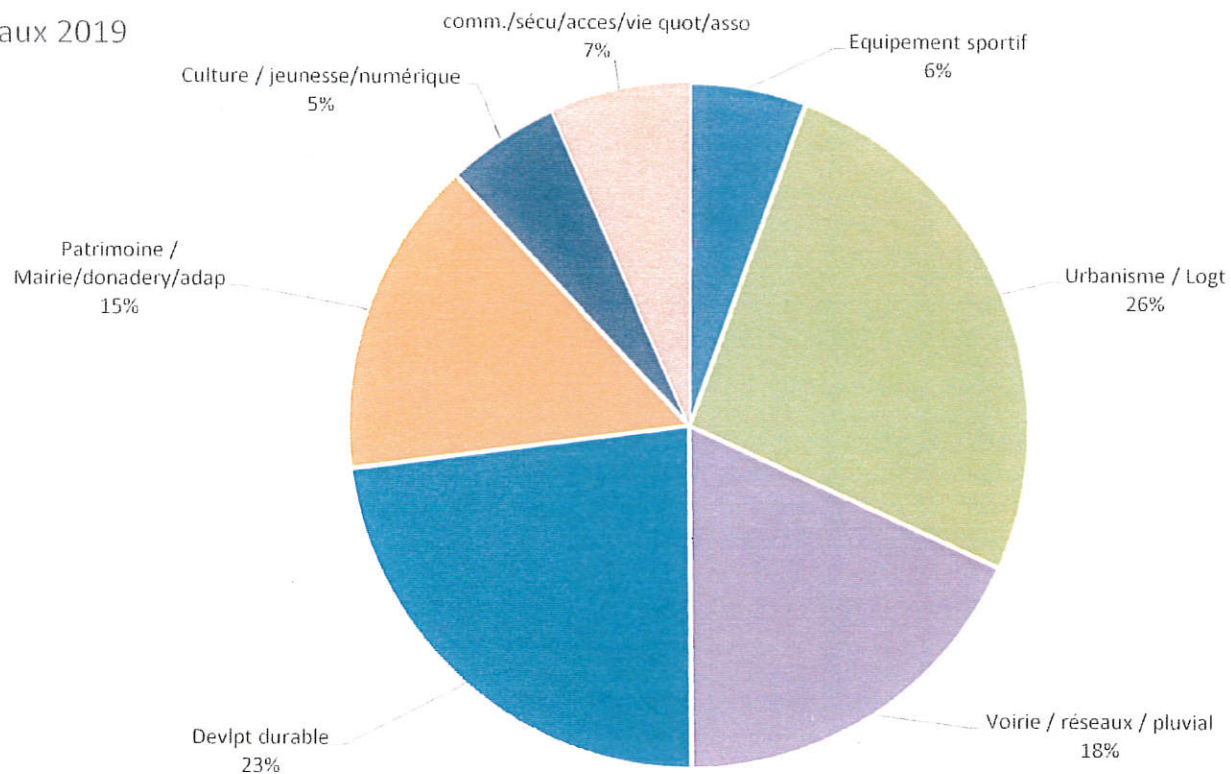
Patrimoine	Projet Urbain Partenarial	87 721
Developpement durable	Aménagement des locaux du PTM	80 000
Accessibilité	Ad'Ap	80 000
Urbanisme	Aide à la réhabilitation des façades	71 000
Ville numérique	Renouvellement des PC sur ancienneté 20000 + Logiciels ST 20 000+ sauvegarde 30000+divers matériel et logiciels 10000	70 000
Mairie	Hôtel de Ville	70 000
Vie quotidienne	Conteneurs enterrés	67 000
Pluvial	Investissements pluviaux contractuels	50 000
Pluvial	Dysconnexion réseau eaux usées et eaux pluviales - Part budget Général	50 000
Voirie - Réseaux	Renforcement de chaussée à l'émulsion de bitume projetée	50 000
Patrimoine	Aménagement des jardins du grand bassin	50 000
Vie quotidienne	Mise en sécurité square V. Hugo	50 000
Logement	ZAC Les Vallons du Griffoul	50 000
Vie quotidienne	jardin Hôtel de ville	40 000
Ville numérique	Renouvellement des autocoms tous sites	30 000
Pluvial	Schéma Directeur pluvial fin etude en cours	30 000
Education - Jeunesse	ECOLE PROSPER ESTIEU -REPLACEMENT DES PORTAILS remplacement des portails d'accès au préau couvert à l'école élémentaire P.ESTIEU	30 000
Equipements Sportifs	Stand de tir "Les Burnels "	30 000
Sécurité	Extension du parc de caméras de vidéo protection	30 000
Developpement durable	Enveloppe à réserver pour réaliser des actions de réduction de consommation d'énergie	30 000
Patrimoine	Collégiale Saint Michel : Reprise des peintures des chapelles et œuvres d'art	30 000
Patrimoine	Chapelle Notre Dame de Pitié	30 000
Logement	OPAH Opération Bourg Centre	29 292

Pluvial	Pluvial Avenue Martin DAUCH (fossé Nord et Sud)- Traversée sans tranchée	25 000
Vie quotidienne	Aménagement de jardins et espaces verts	25 000
Patrimoine	Fresques murales	25 000
Communication	PANNEAU LUMINEUX	25 000
Ville numérique	Mise en place de services en ligne - Espace citoyen - Inscriptions liste électorale et recensement citoyen	20 000
Education - Jeunesse	Investissement courant / Matériel pédagogique et informatique	20 000
Education - Jeunesse	Opérations courantes sur le patrimoine Ville utilisés pour le projet Enfance Jeunesse de la Ville	20 000
Equipements Sportifs	Investissement courant	20 000
Equipements Sportifs	Création de vestiaires pour le stade de la Giraille	20 000
Vie quotidienne	Mise en sécurité des aires de jeux	20 000
Sécurité	Gymnase Pierre de Coubertin	17 000
Developpement durable	Chauffage de la serre horticole du PTM	17 000
Developpement durable	TEPCV phase 2 : Mise en place de ruchers pédagogiques dans/pour les écoles	15 600
Mairie	Gestion et renouvellement des mobiliers et matériels de bureau utilisés par les personnels	15 000
Ville numérique	Batteries et de détecteurs incendie sur les centrales d'alarme - SECURITE - Restaurant scolaire	15 000
Sécurité	Défense incendie / maintenance du parc d'hydrants + audit	15 000
Vie quotidienne	Recalibrage fossés	15 000
Pluvial	création réseau eaux pluviales Impasse des Carmes	15 000
Equipements Sportifs	Mise en place d'un barrière automatique et du logiciel de contrôle au camping La Giraille	15 000
Equipements Sportifs	Complexe sportif Pierre de Coubertin	15 000
Developpement durable	AMO Consultation Maintenance des installations thermiques	15 000
Vie quotidienne	Illuminations de Noël	12 000
Equipements Sportifs	Tennis couvert : Travaux d'urgence sur cours de tennis	12 000
Voirie - Réseaux	Extension du réseau BRL	10 000
Voirie - Réseaux	géoréférencement des réseaux	10 000
Developpement durable	Expertises sur projets d'aménagement espaces publics	10 000
Patrimoine	Restauration tableaux	10 000
Culture	MATERIEL THEATRE	10 000
Equipements Sportifs	Gymnase Pierre de Coubertin	7 000
Voirie - Réseaux	Traversée de Ville Grand rue / rue de HOPITAL Maitrise d'œuvre	5 000
Equipements Sportifs	reprise réseau douches stade honneur P DE COUBERTIN	5 000

Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme (PLU)	5 000
Developpement durable	Rénovation énergétique des logements de fonction	5 000
Sécurité	Achat matériel PV électronique	4 000
Urbanisme	Etude ZPPAUP (site patrimonial)	2 000
Logement	Site Narcissou	2 000
Voirie - Réseaux	Allée des LILAS	1 000

8 521 981

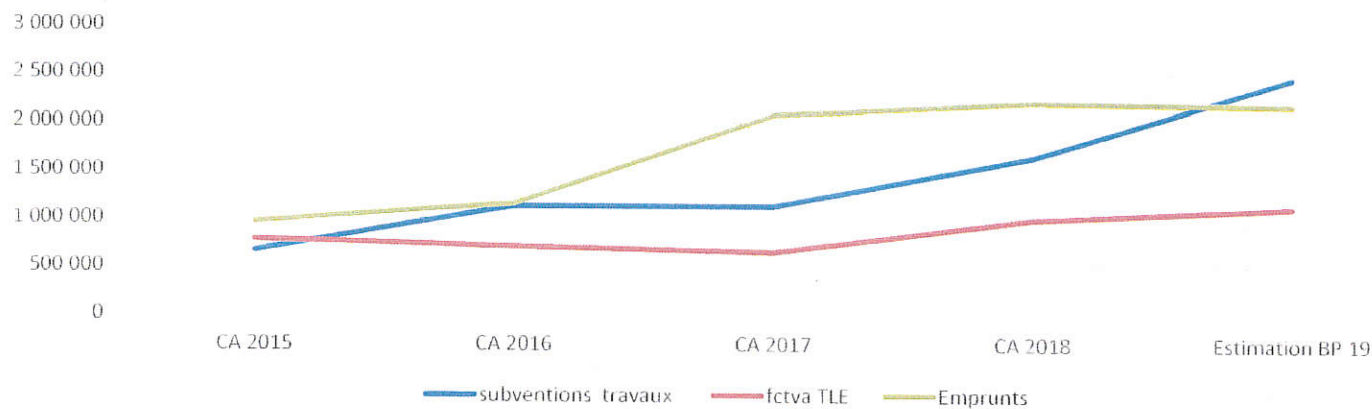
Travaux 2019



7 - Recettes investissement 2019

	CA CA 2015	CA CA 2016	CA CA 2017	CA CA 2018 prévision	BP 2018	Estimation BP 19
subventions travaux	656 628	1 121 959	1 122 792	1 633 068	2 571 141	2 444 907
fctva TLE	773 301	696 783	641 803	982 677	1 000 000	1 110 000
Emprunts	960 000	1 150 000	2 074 000	2 204 000	2 204 000	2 172 013
	2 389 929	2 968 742	3 838 595	4 819 745	5 775 141	5 726 920

Investissement recette



Sources de financement BP 2019

Les subventions d'investissement 2 444 907 représenteront 39 % des recettes réelles .

FCTVA et taxe locale d'équipement 1 110 000

Emprunt prévisionnel de 2 172 013 M€ si réalisation à 100 % des travaux

Produit de de cession	500 000
Affectation Résultat	3 448 400
Amortissement Matériel	615 892
Virement	3 528 784

TOTAL BP 2019 PREVISIONNEL

13 739 612 (pour mémoire 14 025 802 en 2018)

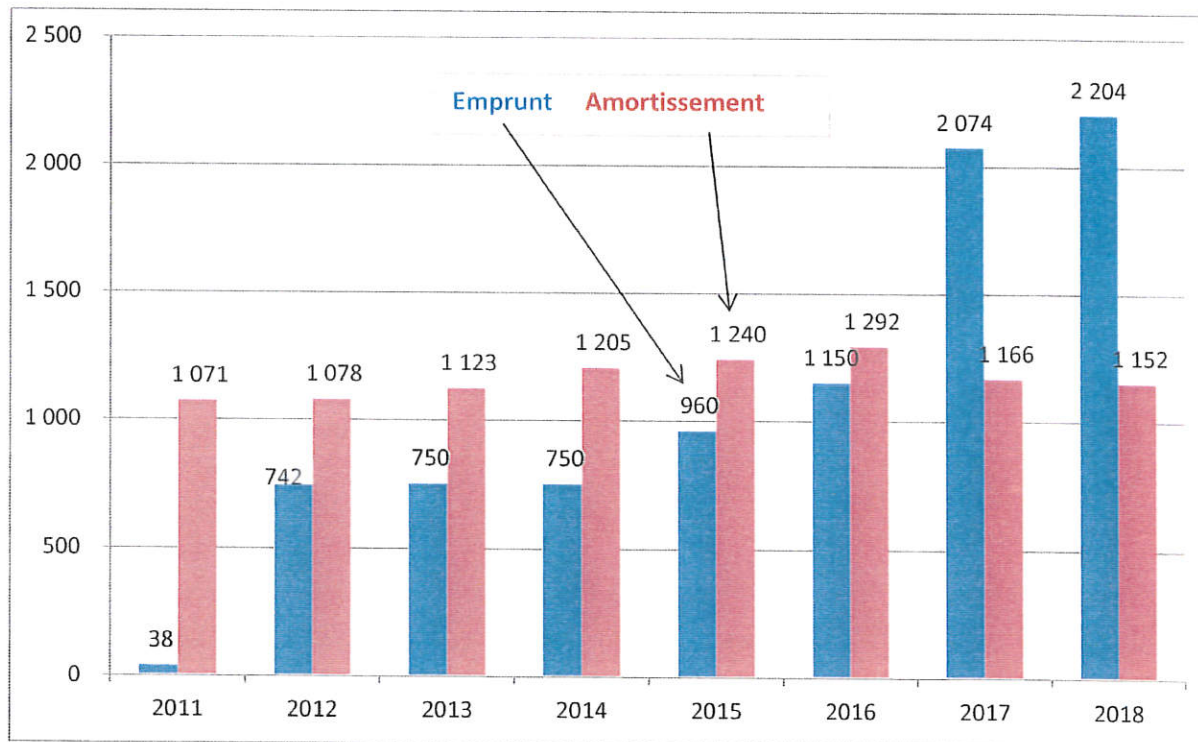
8 - DETTE - ANALYSE DE LA DETTE DEPUIS 2011

EMPRUNTS REALISES (en milliers d'€)

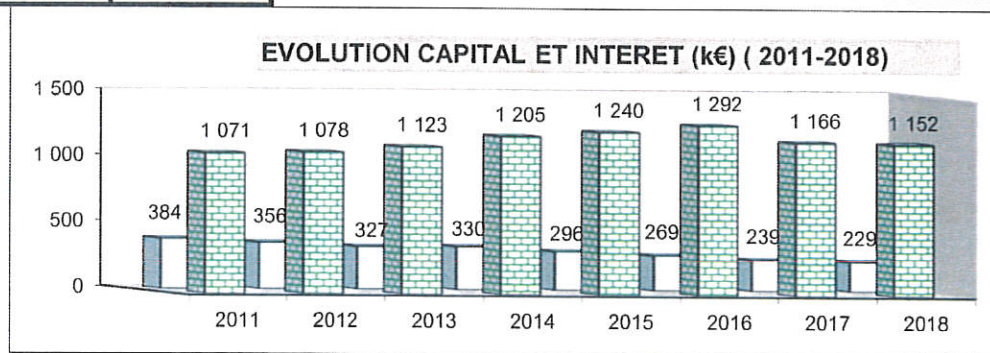
2011	38
2012	742
2013	750
2014	750
2015	960
2016	1 150
2017	2 074
2018	2 204
TOTAL	8 668

AMORTISSEMENT (en milliers d'€)

2011	1 071
2012	1 078
2013	1 123
2014	1 205
2015	1 240
2016	1 292
2017	1 166
2018	1 152
TOTAL	9 327



DESENDETTEMENT SUR LA PERIODE 2011/2018 DE 0,659 M€



Sur la période (2011 -2018)
 --> baisse - 40 % des intérêts
 --> 40,24 millions d'investissements

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales .

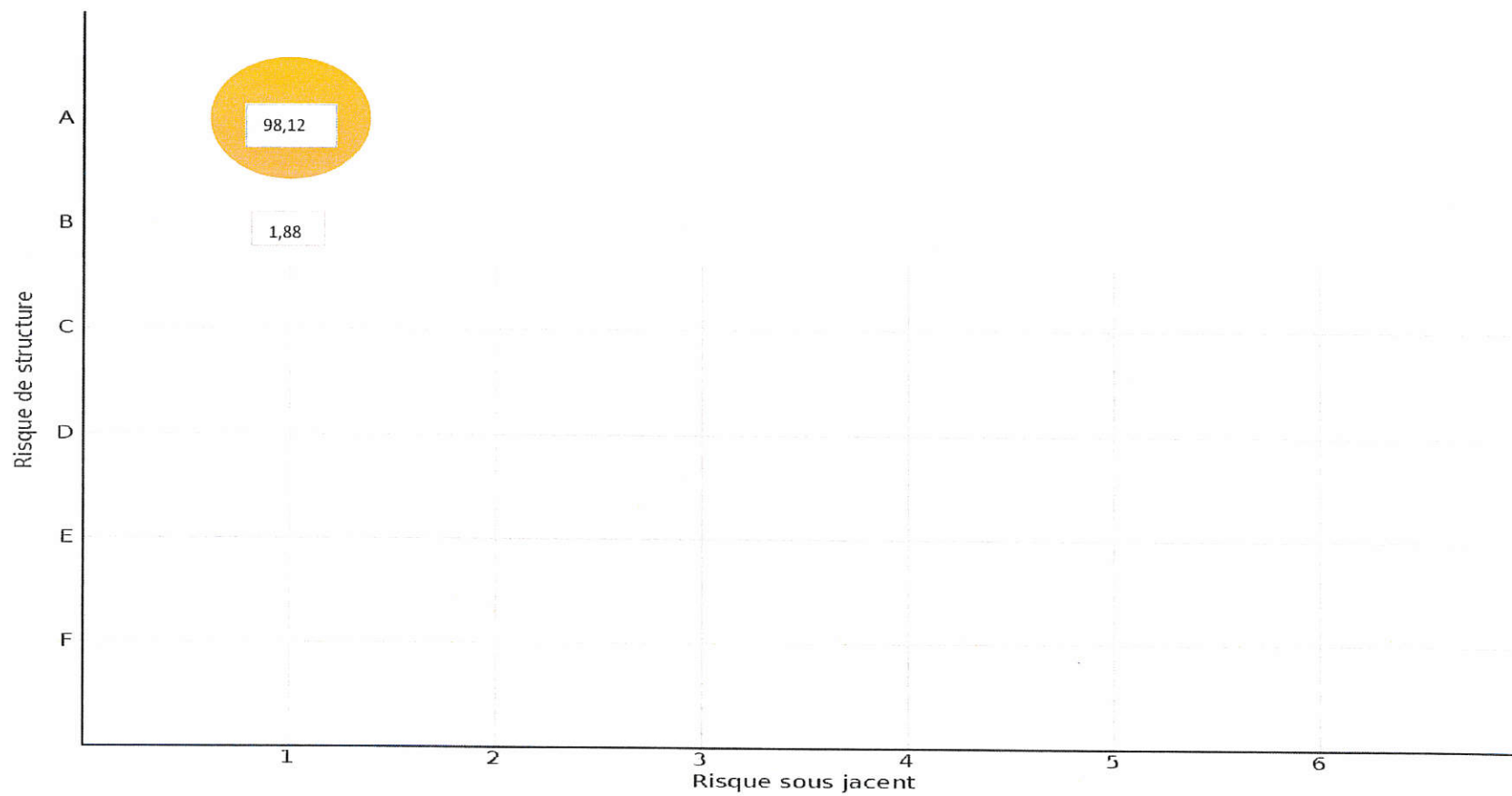
Pour la ville de Castelnaudary 98% des contrats sont classés 1A risque faible et 2% en 2B barrière simple pas d'effet de levier

CHARTRE DE BONNE CONDUITE /REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21					
	% de l'encours	98,12%					
	Montant en euros	10 893 018 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	1,88%					
	Montant en euros	208 534 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

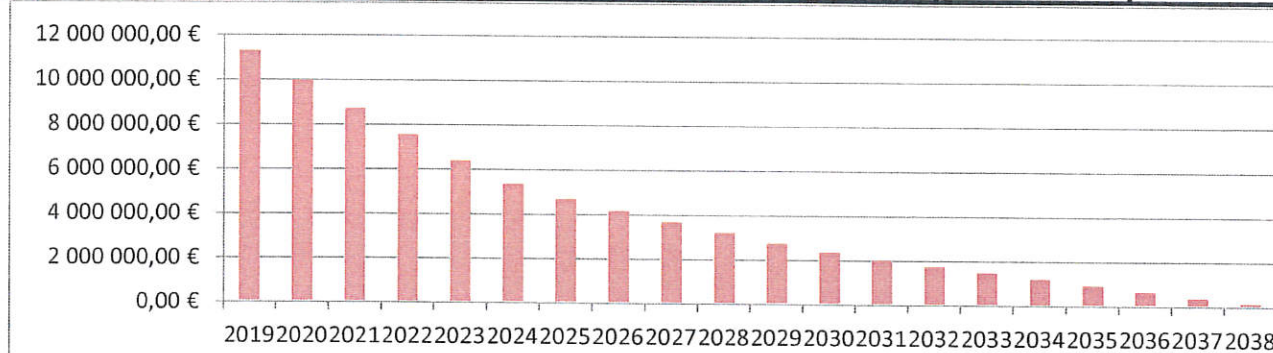
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



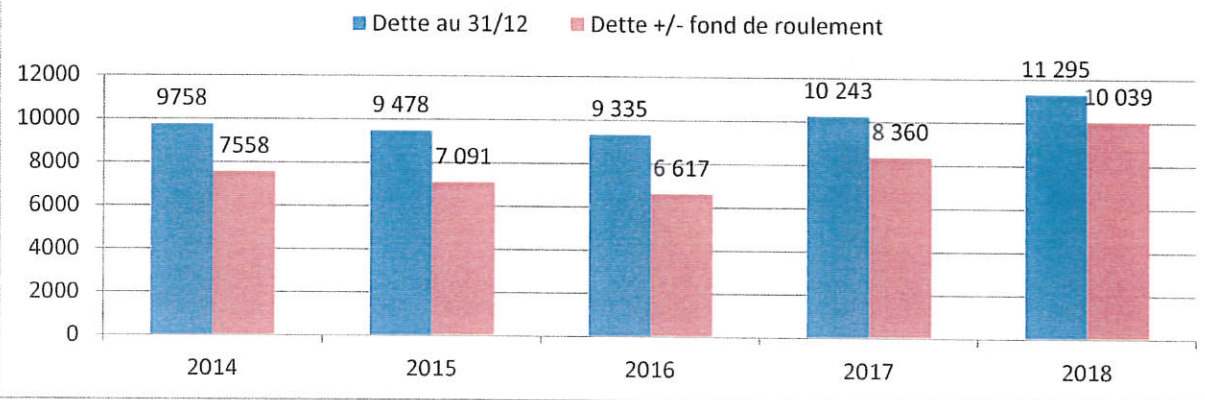
EXTINCTION DETTE AU 1 JANVIER 2019 / 2038

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	11 295 057,00 €	1 270 274,12 €	40 000,00 €	221 973,84 €	1 532 247,96 €	9 984 782,88 €
2020	9 984 782,88 €	1 242 179,93 €	40 000,00 €	189 045,20 €	1 471 225,13 €	8 702 602,95 €
2021	8 702 602,95 €	1 166 351,93 €	0,00 €	157 067,37 €	1 323 419,30 €	7 536 251,02 €
2022	7 536 251,02 €	1 154 005,75 €	0,00 €	130 281,63 €	1 284 287,38 €	6 382 245,27 €
2023	6 382 245,27 €	1 030 239,76 €	0,00 €	106 380,85 €	1 136 620,61 €	5 352 005,51 €
2024	5 352 005,51 €	659 387,61 €	0,00 €	88 325,46 €	747 713,07 €	4 692 617,90 €
2025	4 692 617,90 €	531 556,14 €	0,00 €	77 916,33 €	609 472,47 €	4 161 061,76 €
2026	4 161 061,76 €	476 614,61 €	0,00 €	72 058,47 €	548 673,08 €	3 684 447,15 €
2027	3 684 447,15 €	471 164,31 €	0,00 €	65 826,38 €	536 990,69 €	3 213 282,84 €
2028	3 213 282,84 €	461 619,22 €	0,00 €	57 927,19 €	519 546,41 €	2 751 663,62 €
2029	2 751 663,62 €	390 137,19 €	0,00 €	49 379,98 €	439 517,17 €	2 361 526,43 €
2030	2 361 526,43 €	343 023,36 €	0,00 €	42 618,69 €	385 642,05 €	2 018 503,07 €
2031	2 018 503,07 €	273 713,25 €	0,00 €	36 722,55 €	310 435,80 €	1 744 789,82 €
2032	1 744 789,82 €	274 501,57 €	0,00 €	31 741,26 €	306 242,83 €	1 470 288,25 €
2033	1 470 288,25 €	275 300,97 €	0,00 €	26 409,27 €	301 710,24 €	1 194 987,28 €
2034	1 194 987,28 €	276 111,63 €	0,00 €	20 996,22 €	297 107,85 €	918 875,65 €
2035	918 875,65 €	276 933,69 €	0,00 €	15 592,38 €	292 526,07 €	641 941,96 €
2036	641 941,96 €	277 767,32 €	0,00 €	10 259,63 €	288 026,95 €	364 174,64 €
2037	364 174,64 €	226 112,69 €	0,00 €	5 281,19 €	231 393,88 €	138 061,95 €
2038	138 061,95 €	138 061,95 €	0,00 €	1 458,00 €	139 519,95 €	0,00 €
total		11 215 057,00 €	80 000,00 €	1 407 261,89 €	12 702 318,89 €	



Le graphe ci-dessus indique le capital restant de notre commune du 1/1/19 jusqu'au 1/1/38
Evidemment cette tendance sera modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.

Dette de Castelnaudary au 31/12 (en K€)



Evolution de la capacité de désendettement de Castelnaudary (en années)

